

REGLEMENT DE PARTICIPATION AU RALLYE DES PEPITES #NUMÉRIQUE #EMPLOI LORS DU JOBSTIC TOUR

Article 1. Définition – Organisation

Le Rallye des Pépites #Numérique #Emploi est organisé par la SAS VOUS COM'L (ci-après dénommée « l'organisateur »), SAS au capital de 10.000 € dont le siège social est 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 831 668 702.

Cet événement est organisé en partenariat avec la Mêlée Numérique. Le Rallye des Pépites #Numérique #Emploi s'inscrit dans le cadre du JOBSTIC TOUR à destination des demandeurs d'emploi et/ou personnes en reconversion professionnelle.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles et conditions de participation applicables au Rallye des Pépites #Numérique #Emploi organisé par la SAS VOUS COM'L et que chaque participant s'engage à respecter.

Le Rallye des Pépites #Numérique #Emploi se décompose en 6 demi-journées distinctes organisées entre le Mercredi 19 Novembre 2025 et le Vendredi 12 Décembre 2025 inclus (ci-après dénommées « les événements » et individuellement « l'événement »)

Article 2. Conditions de participation

Le Rallye des Pépites #Numérique #Emploi est ouvert aux demandeurs d'emploi et/ou personnes en reconversion professionnelle, qui viennent participer à une ou plusieurs journées du JOBSTIC TOUR (ci-après dénommés « participants »).

Les participants devront s'inscrire individuellement via la billetterie du Rallye des Pépites et seront regroupés en équipage de 4 personnes au total, une fois arrivés sur le site de l'événement le Jour J. Dans la mesure où la personne procédant à l'inscription serait différente du participant, elle s'engage à fournir l'ensemble des informations demandées dans le formulaire d'inscription, indispensables au bon déroulement de l'événement.

La participation au Rallye des Pépites #Numérique #Emploi implique de la part de chaque participant le respect des règles en vigueur au sein des lieux d'accueil de l'événement, des règles de sécurité, et des règles sanitaires. Toute infraction commise lors de l'événement sera à la charge du participant l'ayant commise.

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement via le site <https://www.rallyedespepites.com> dans la limite des places disponibles.

Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, l'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint.

Les frais de participation des équipages sont offerts par l'organisateur.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom, son prénom et le nom de son équipage, dans les résultats et les classements qui seront publiés sur les supports de communication utilisés par l'organisateur.

Article 4. Déroulé de la journée et itinéraire

Les participants recevront au plus tard 48h avant l'événement les informations sur l'organisation ainsi que les horaires précis.

L'événement se déroulera en présentiel dans les lieux prévus par la Mêlée Numérique et par le Rallye des Pépites, qui différeront selon la date et la ville sélectionnées au moment de l'inscription. Les participants devront se connecter à l'application mobile une fois le lien d'accès reçu par mail, afin d'y découvrir les horaires et stands des entreprises et organismes (ci-après dénommés « étapes »), auxquels ils devront se rendre. Un timing de 25 ou 30 minutes est prévu à chaque stand afin d'y suivre les « défis métiers » prévus par les étapes. Entre chaque stand étape, l'équipage disposera de 5 ou 10 minutes pour se rendre aux stands suivants précisés sur l'application mobile.

La chronologie définit au préalable pour chaque équipage devra être scrupuleusement suivie : tant sur l'ordre de passage sur les stands que sur le timing prévu.

Ainsi, si un équipage arrive avant l'heure prévue sur le stand, il devra attendre afin de respecter l'ordre de passage. Si l'équipage arrive en retard sur le stand prévu il sera quand même accueilli par l'étape mais seulement jusqu'à l'heure prévu initialement (Exemple : si 10 minutes de retard il ne restera plus que 20 minutes sur le stand dans le cas où 30 minutes étaient initialement prévues).

L'objectif étant bien la découverte de l'étape, l'équipage devra respecter le timing et prendre le temps des 25 ou 30 minutes prévues pour cette découverte.

Article 5. Application et saisie des points

L'organisateur met à disposition de chaque participant une application mobile dénommée Rallye des Pépites téléchargeable gratuitement sur les plateformes Google Play et Apple Store.

Les participants devront télécharger l'application de l'événement au plus tard une semaine avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits. Cette application aura pour but de fournir toutes les indications nécessaires aux équipages sur la programmation du jour J mais servira également à visualiser la notation obtenue, à départager les équipages en cas d'égalité via un quiz (non obligatoire), et à recueillir leur satisfaction via un questionnaire.

Si les participants rencontrent un problème avec le téléchargement ou le fonctionnement de l'application sur son mobile ou sa tablette, il devra en informer l'organisateur par courriel à lreytier@rallyedespepites.com au plus tard 2 jours avant la date de l'événement auquel ils sont inscrits.

Après la clôture des inscriptions, les participants recevront un courriel confirmant l'accès à l'application mobile. Le mail à utiliser pour la connexion à l'application mobile devra donc être celui saisi lors de l'inscription. Le mot de passe restera au choix du participant lors de sa première connexion à l'application mobile.

Le jour de l'événement, les équipages devront être connectés à l'application afin de connaître leur itinéraire et de permettre aux entreprises d'y inscrire la notation qu'ils auront reçue lors de leur passage.

La notation par entreprise se fera sur 10 points. La notation du quiz pour départager les équipages (non obligatoire) sera de 2 points par bonne réponse, -1 point par mauvaise réponse ou absence de réponse.

Le cumul des points se fera ainsi de manière automatisée et aboutira à un classement final.

Article 6. Classement final

Le classement final sera déterminé de manière automatisée par le biais des points cumulés par les équipages et saisis dans l'application.

Les points des équipages ne seront comptabilisés dans le classement final qu'à condition que :

- les équipages aient visité un minimum de 2 stands prévus dans leur circuit.
- le questionnaire de satisfaction ait été pleinement complété par les équipages dans l'application.

En cas d'ex-aequo, l'application départagera de manière automatisée les équipages concernés grâce aux points qu'ils auront obtenus par le biais du quiz dans l'application.

Article 7. Respect de l'environnement

En s'inscrivant au Rallye des Pépites, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés, que ce soit en intérieur comme en extérieur et qu'il s'agisse de lieux urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale, tout au long de la participation à l'événement.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Article 8. Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation. Les participants à l'événement sont quant à eux sous la responsabilité de l'établissement dans le cadre duquel ils participent à l'événement.

Une copie de l'attestation d'assurance pourra être remise à tout participant en formulant la demande par mail à contact@rallyedespepites.com.

Chaque participant doit également être couvert par sa propre responsabilité civile.

Article 9. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par l'organisateur à l'occasion de l'événement sont collectées et traitées dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés. Le responsable du traitement est l'organisateur.

Informations relatives à l'inscription et à la participation

Sur les formulaires concernés, le caractère obligatoire des données à renseigner est signalé par un astérisque. A défaut d'être renseignées, la demande relative au formulaire ne pourra être traitée. Les autres informations sont facultatives et permettent de mieux connaître chaque participant et d'améliorer les services de l'organisateur.

Les données collectées portent sur l'identité et les coordonnées des participants, ainsi que les données générées du fait de leur participation à l'événement (passages des étapes, réponses aux questions, photos/vidéos en réponse aux défis métier ...)

Ces informations sont collectées sur la base du consentement de chaque participant conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 et ont pour finalité de permettre à l'organisateur de gérer les inscriptions des participants et de gérer leur participation à l'événement.

Ces données personnelles sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation entre l'organisateur et le participant (hors obligation légale d'archivage), à l'exception des captures de voix et d'image (cf. article 10) qui sont utilisées pour la durée nécessaire à leur finalité de communication.

Ces données sont destinées exclusivement aux services de l'organisateur ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion et l'organisation du Rallye des Pépites. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant s'il l'accepte peut être amené à recevoir des propositions des partenaires d'autres sociétés ou associations. Une case à cocher est prévue à cet effet lors de l'inscription.

Cookies

L'organisateur utilise des cookies sur le site Internet dédié à l'événement qui permettent de collecter certaines données. Pour en savoir plus sur les cookies, une page d'information dédiée figure sur le site internet concerné.

Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679, chaque personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification, d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité, d'un droit d'opposition à leur collecte ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Responsable de traitement ou de son Délégué à la protection des données personnelles en adressant une demande à l'adresse de la société VOUS COM'L – 3 Rond Point Lou Pailley, 33610 CESTAS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Article 10. Logos Rallye des Pépites

Les logos du Rallye des Pépites sont la propriété exclusive de l'organisateur et ne pourront en aucun cas être repris, utilisés, copiés ou exploités de quelque manière que ce soit par les participants sans accord expresse préalable de l'organisateur.

Article 11. Décharge de responsabilité

Chaque participant au Rallye des Pépites #Numérique #Emploi est inscrit par son établissement scolaire et est ainsi placé sous la responsabilité de l'établissement scolaire en question. Ainsi chaque participant et son établissement scolaire acceptent que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni l'organisateur ni les étapes, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant et son établissement scolaire reconnaissent et assument leur pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à l'établissement scolaire, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur l'application mobile du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau mais également lorsque l'organisateur n'est pas en mesure de contacter le participant pour des raisons techniques.

Il appartient à tout participant et son établissement scolaire de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels stockés sur leur équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

Article 12. Cas de force majeure

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement (en ce compris les frais de déplacement sur les lieux prévus pour participer à l'événement).

Article 13. Acceptation du règlement

La participation au Rallye des Pépites #Numérique #Emploi implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur du Rallye des Pépites #Numérique #Emploi se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Article 14. Modifications du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement.